

Rueil, le 1<sup>er</sup> Avril 2011



Union des ingénieurs et  
cadres **FORCE OUVRIERE**

# FO signe l'accord sur la cartographie des établissements de SEEF

## **FORCE OUVRIERE signe l'accord sur la composition des établissements de SEEF.**

Cet accord prévoit le maintien des établissements de Saint-Souplets, de Fabrègues, de Montpellier, de Mâcon (auquel sont rattachés 43 salariés de Villeurbanne) et de RCF (auquel sont rattachés 65 salariés de l'unité FPV de Saint Priest).

➡ **Cette dernière entité concrétise la création d'un nouvel établissement dénommé FCS (*fonctions centrales et support*) regroupant principalement les ex établissements IST et Management, quelques salariés d'Aix les Bains ayant été également rattachés à ce dernier.**

La signature de cet accord est une étape décisive dans l'élaboration de SEEF, la création des établissements étant un préalable indispensable à la mise en place d'instances représentatives du personnel dont IST et Management ont été privés depuis Janvier 2011.

La dissolution de ces établissements, suite au rachat d'Areva D par la société SEEF a conduit à la perte des mandats de l'ensemble des représentants du personnel, entraînant par là même la disparition de leur Comité d'Entreprise, de leur CHSCT, de leurs délégués du personnel voire des Délégués syndicaux.

➡ **En l'absence d'instances représentatives, les salariés se sont vus privés d'interlocuteurs dont le rôle principal est de négocier et de revendiquer leurs droits. Les salariés ne bénéficient plus et ce depuis plusieurs mois des œuvres sociales dont le Comité d'entreprise est le vecteur.**

Pour l'heure nous regrettons que notre position n'ait pas été suivie par la majorité des organisations syndicales présentes autour de la table. Nous étions favorables à la création d'établissements dont le dénominateur commun est un même lieu géographique.

Il est important que des élus puissent dialoguer au quotidien avec les salariés, qu'ils soient présents aux côtés de ceux ci surtout dans la période que nous traversons actuellement.

Les IRP doivent être une instance de dialogue privilégiée entre les salariés et la direction, capables d'intervenir rapidement en toutes circonstances. Nous ne concevons pas qu'un représentant du personnel se trouve à des centaines de kilomètres lorsqu'un problème se pose. Les représentants du personnel doivent être à l'écoute, présents et disponibles.

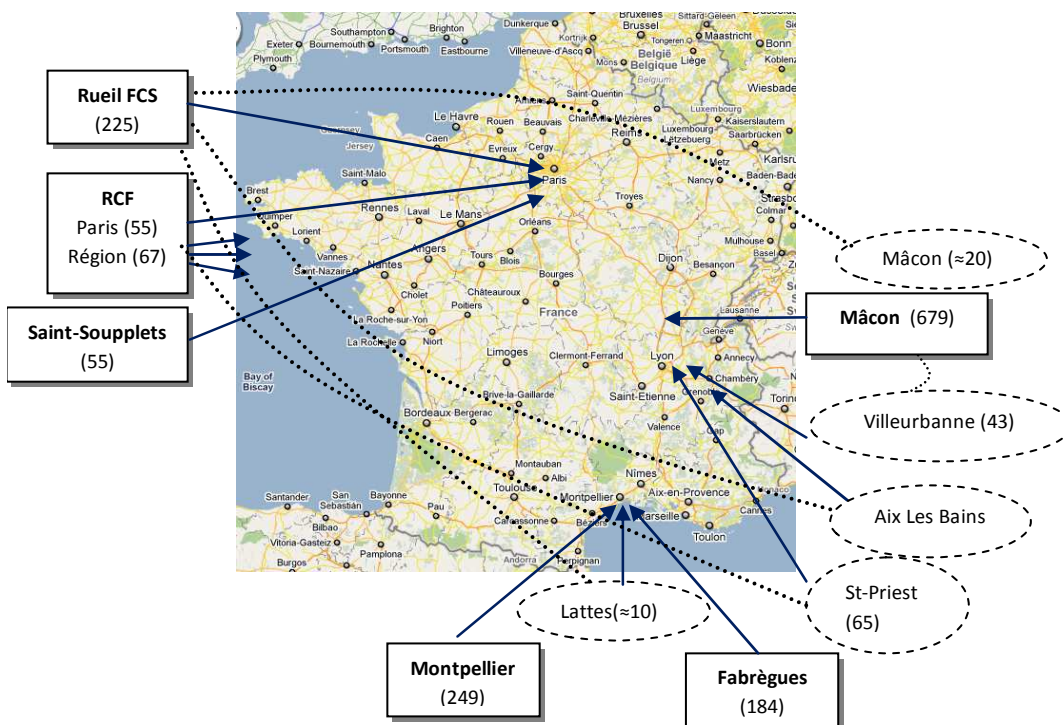
➡ Nous avons été la seule organisation syndicale à défendre la notion de proximité, dans le souci majeur d'accompagner les salariés au quotidien.

Une deuxième étape devrait nous conduire à la mise en place d'instances représentatives temporaires dans l'attente d'élections professionnelles, seules capables de désigner des représentants légitimes.

**Les élections devraient avoir lieu au mieux dans un délai de deux mois à compter de la signature de cet accord.**

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée des négociations entre organisations syndicales et direction qui devraient avoir lieu prochainement (poursuite des négociations salariales et accord sur des IRP provisoires planifiées au 4 Avril).

### ***Cartographie des Etablissements de SEEF***



*Légende : Les chiffres entre parenthèses représentent les effectifs arrêtés au 31/12/2010 communiqués par la direction*

**Effectif total établissement**

Effectif rattaché

Contactez les élus FO SEEF :

[foarevaseef@gmail.com](mailto:foarevaseef@gmail.com)

Retrouvez nous sur le site :

[www.fo-schneider.com](http://www.fo-schneider.com)

L'équipe syndicale **FO** de SEEF : contactez nous aussi au 06 08 86 15 38



<http://www.fo-metaux.com>



<http://www.uci-fo.com>



<http://www.fo-schneider.com>